

Article 4 – Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet d'extension de la médiathèque et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Le Maire



Ambroise CENTONZE-SANDRAS

